



L'Inspecteur d'Académie,
Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques
Monsieur Alain MURSCHEL
à
Mesdames, Messieurs, les professeur(e)s d'arts plastiques
Sous couvert de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Orléans, le 1^{er} septembre 2018.

Inspecteur
d'Académie
Inspection
Pédagogique
Régionale
d'Arts Plastiques

Dossier suivi par
Alain Murschel
IA-IPR d'arts
plastiques

Téléphone
06 79 55 42 25
Fax
02 38 79 45 87
Mél.

alain.murschel
@ac-orleans-
tours.fr

Rectorat
d'Orléans-Tours
21, rue Saint
Etienne
45043 Orléans
cedex 01

Objet : Lettre de rentrée 2018, enseignement des arts plastiques.

Mesdames, Messieurs les professeur(e)s d'arts plastiques.

En préambule, permettez-moi cher(e)s professeur(e)s de vous adresser une bonne rentrée et année scolaire des plus fructueuses et des plus épanouissantes ; tout en souhaitant la bienvenue à celles et ceux qui entrent dans le métier et/ou au sein de notre académie et en félicitant les lauréats de concours.

Un positionnement stratégique et rayonnant des arts plastiques dans la scolarité obligatoire

L'enseignement des arts plastiques s'est étendu dans de nombreux Enseignements de Pratiques Interdisciplinaires (E.P.I.) ou lové au sein des Parcours, donc celui de l'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) par prédilection. Stratégiquement positionné pour venir servir la soutenance orale du Diplôme National du Brevet des collèges il vous a aussi conduit à réajuster votre pratique afin de garantir une approche et évaluation par compétences adaptées et raisonnées.

J'espère que vous avez su traverser cette année post-réforme du collège avec positivisme et qu'au lendemain de cette trêve estivale, l'enthousiasme soit de mise pour débiter une belle nouvelle année.

Cette année scolaire se voit d'autant plus placée sous l'égide de la **biennale d'arts plastiques (dispositif A pied d'œuvre)**, édition 2017-2019. C'est donc très motivé que je souhaite, avec vous, et d'autant plus à l'aube de la réforme du lycée, valoriser notre discipline d'enseignement obligatoire des arts plastiques, au sein des collèges et lycées (enseignements de spécialité et optionnel), mais aussi des écoles.

Les observations et constats menés depuis deux ans m'invitent inlassablement à doubler d'efforts pour promouvoir notre discipline et la servir, avec le même élan et dynamisme, mais j'ai besoin de vous : ensemble il nous faut valoriser (encore plus) vos pratiques.

Cette biennale d'arts plastiques est donc à penser comme un moyen de valorisation et un levier d'activation d'espaces d'expositions dans vos établissements -spécifiques aux arts plastiques- et in fine référencés sur une plate-forme interactive/cartographique académique **nouvellement créée** que je vous laisse découvrir, pour venir l'alimenter demain :

http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/galeries/carte_des_implantations_academiques/

J'espère ainsi, au travers de cette biennale, mettre en place de manière plus pérenne, revendiquée et donc plus visible (quant elles n'existent pas) : des **mini-galeries**, **ELRO d'établissement** et **galeries virtuelles**.

Je vous demande ainsi de lire **la lettre cadre** qui explicite les enjeux et modalités liés à cette biennale et permet de saisir la démarche stratégique de cette nouvelle plate-forme/carte d'implantations : https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/a_pied_doeuvre_biennale/2017_2019_materes_a_sensations/

Votre implication peu ou prou à cette biennale saura être contributive à ce que collectivement nous portons notre discipline à sa juste hauteur et que chacun d'entre-vous y apporte sa part.

Au-delà de ce que ces espaces -réels et virtuels- apportent en matière de valorisation et donc motivation chez les élèves, de rayonnement disciplinaire ou de liens propices entre l'école-le collège-le lycée-la communauté éducative-les familles, ils sont des espaces et temps pédagogiques qui gagnent à être expérimentés, vécus et questionnés. Vos programmes d'enseignements en font explicitement références ; prenez en ce sens appuis sur eux pour (au besoin) convaincre leurs mises en place au sein de vos établissements.

Lien vers la rubrique dédiée sur le site disciplinaire académique : https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/galeries/preambule_des_espaces_dexpositions_a_valoriser/

Je vous invite ainsi à envoyer vos adresses mails de **vos sites/rubriques disciplinaires** (uniquement ceux rattachés à vos sites d'établissements ; donc pas de blogs personnels, ni réseaux sociaux) et/ou **un à deux visuels de vos réalisations pérennes effectuées dans vos établissements** avec vos classes, de type fresques, installations, etc., à votre collègue Madame Nathalie Henquel, afin qu'elle puisse les valoriser sur notre nouvelle plate-forme d'implantations de galeries.

Adresse d'envoi : nathalie.henquel@ac-orleans-tours.fr.

Vous couplerez les envois de visuels des réalisations pérennes sur site à notre webmester Monsieur Gilles Lebeau, (gilles.lebeau@ac-orleans-tours.fr) qui les ajoutera sous la rubrique « *Galleries* » de notre site : "Réalizations pérennes sur sites".

Une prochaine lettre Edu_Num Arts plastiques, co-écrite avec certains homologues d'académies voisines, va mettre en exergue nos initiatives engagées envers la valorisation de nos galeries réelles et virtuelles. Pour l'heure, je vous renvoie au site dédié Edu_num :

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/actualites/article/lettre-edu-num-arts-plastiques-best-of-pour-lete.html>

Penser le continuum de l'enseignement des arts plastiques de l'école au post-bac.

- Le **Cycle 3** est un levier de choix pour activer des pratiques collaboratives autour des enseignements artistiques obligatoires, notamment. Les initiatives locales de projets et d'expositions croisés écoles-collèges, gagnent à être soulignées et susciter d'autres émulations. Je ne saurais que vous encourager à œuvrer au sein de ce cycle, pour y garantir également une présence continue d'un enseignement des arts plastiques obligatoire, afin qu'il s'éprouve réellement sur les trois ans dévolus à ce cycle.

Soyez ces enseignants « passeurs » assurés et rassurants d'une culture et pratique artistique partagée avec les professeurs des écoles, pour une saisie efficiente et conjointe (par exemple lors des conseils d'écoles/collèges) des attendus des programmes d'enseignements artistiques obligatoires dans la formation générale des écoliers et collégiens ; à l'instar du P.E.A.C..

- L'**histoire des arts**, reste en ce sens une entrée efficiente. Son repositionnement l'an passé au sein du D.N.B., mérite d'être pleinement (ré)activé et devrait s'engager plus aisément dans vos programmations en ce début d'année scolaire. Je ne peux que porter votre attention sur tous ces leviers qu'il convient, en toute légitimité disciplinaire, de saisir.

Un enseignement d'histoire des arts stabilisé dans les nouveaux programmes qui fait partie, faut-il le rappeler, intrinsèquement de votre enseignement, si tant est que celui-ci n'en minore pas la pratique qui doit rester centrale.

Un enseignement d'histoire des arts qui, perçu par un professeur d'arts plastiques, saura conduire l'élève à une soutenance orale du D.N.B. avec un regard de plasticien cultivé, aiguisé et informé sur l'œuvre d'art.

- Et évidemment, en sus des E.P.I., les **Parcours** et notamment celui de l'**Education Artistique et Culturelle**, rendent notre discipline a minima incontournable, au mieux « fondamentale ». Il vous faut donc, là aussi, s'y implanter pour assurer, tout au long des cycles, un continuum artistique et culturel cohérent, élargi et ambitieux.

Que l'implication dans les projets interdisciplinaires soit toujours source de motivation, d'enrichissement et d'épanouissement pour vous et pour vos élèves. Qu'elle place toujours l'artistique avec intelligence au sein de dispositifs transversaux nourrissants et non instrumentalisés. C'est dans cette démarche transversale que nous devons poursuivre inlassablement notre action. La mutualisation de vos recherches et la réinterrogation de vos pratiques devront servir, sans inquiétude ni frilosité, l'enrichissement collectif et collaboratif ; à l'instar d'artistes ou de vos élèves qui parviennent, au travers de leur collaboration et co-création, à s'affirmer et à exister dans le regard de l'autre.

- Les réformes du baccalauréat et du lycée vont induire des changements et des nouveautés de manière générale et au sein d'enseignements *communs*, de *spécialité* et *optionnels*, dans la perspective de mieux penser et préparer le continuum vers les études supérieures.

Dès cette rentrée 2018, s'instaureront en seconde : un test numérique de positionnement en français/mathématiques, un accompagnement personnalisé tout au long de l'année, une aide à l'orientation et la formation pour mieux accompagner vers la classe de première et de possibles stages de remise à niveau ou dit « passerelles ».

Dès la rentrée 2019, l'**enseignement des arts plastiques au lycée** se trouvera au sein d'un dénominateur commun dit « enseignement de *spécialité* - Arts » s'ouvrant désormais à tous les élèves, puisque délogé de la série Littéraire / abandon des séries.

L'enseignement facultatif se nommera « optionnel ».

L'enseignement de *spécialité* reposera sur 4 heures en première et 6 heures en terminale, avec donc un risque de perte d'effectifs entre la première et la terminale, selon les choix retenus des futurs terminales qu'il ne faut pas perdre de vue (trois seront à choisir en première, deux en terminale).

Cet enseignement de *spécialité* sera évalué en contrôle continu et terminal.

Les épreuves terminales resteront un oral de 30 minutes et un écrit de 3h30. L'épreuve orale terminale de 20 minutes, dit du « grand oral » du baccalauréat 2021 prendra appui sur ledit enseignement de *spécialité* choisi ; ce qui permet aux arts plastiques de trouver ici un prolongement potentiel.

Le contrôle continu sera organisé en « épreuves communes » et relèvera de chaque établissement ; avec mise en place d'une commission d'harmonisation académique.

En première : 2 épreuves communes : l'une au 2^{ème} trimestre, l'autre au 3^{ème} trimestre.

En terminale : 1 épreuve commune au 2^{ème} trimestre.

Si le lycéen ne poursuit pas l'enseignement de *spécialité* en terminale : une seule épreuve commune en première.

Ces épreuves porteront sur la progression pédagogique des programmes renouvelés et les sujets élaborés seront centralisés dans une banque nationale numérique.

L'enseignement *optionnel* d'arts plastiques restera de 3 heures (un enseignement optionnel au choix du candidat, suivi en classe de première et terminale. En terminale, les élèves pourront ajouter un enseignement optionnel (de « mathématiques expertes », « complémentaires » ou « Droit et grands enjeux du monde contemporain »). Il sera également évalué par trois épreuves de contrôle continu en première et terminale.

Concernant les modalités et certaines interrogations qui restent encore en suspens, je saurai vous apporter toutes les précisions complémentaires, dès lors qu'elles seront portées à ma connaissance.

Liens vers les arrêtés du 16 juillet 2018 (publiés au J.O. du 17 juillet 2018) :

Organisation et volumes horaires de la classe de seconde :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132684

Organisation et volumes horaires des enseignements du cycle terminal :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132696

Épreuves et coefficients à compter de la session 2021 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132697

Modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132692

Présentation générale du baccalauréat 2021 et de la réforme du lycée :

<http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-un-tremplin-pour-la-reussite.html>

Dossier : http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/87/7/DP_BAC2021_BDEF_897877.pdf

Si les textes permettent aux lycéens de coupler un enseignement de *spécialité* (arts plastiques) avec une *option* du même domaine (arts plastiques), encore faudra-t-il que cette possibilité puisse s'échafauder dans certains lycées en fonction des demandes.

Et s'il m'importe de toujours œuvrer à l'amélioration de certaines situations en lycée (heures allouées et regroupements par niveaux insatisfaisants), tout en étant attentif au positionnement à venir des arts plastiques dans la nouvelle offre territoriale de formations du lycée, Il faut donc clairement entendre que j'attire toute votre attention sur notre rayonnement disciplinaire, mais aussi que je compte très fortement sur vous : à la fois sur les effectifs de vos classes à tenir et à renforcer (il faut donc impérativement penser, dès à présent, le renforcement de vos classes de premières et secondes) et sur votre implication dans la visibilité disciplinaire (voir supra sur les galeries d'établissement et la biennale d'arts plastiques).

Il nous faut affirmer notre présence nécessaire eu égard de la future carte de formation des enseignements de *spécialité* et *optionnels* qui va être arbitrée dès cette fin d'année civile et qui, souhaitons le, proposera une offre adaptée, cohérente, équitable et équilibrée sur l'ensemble du territoire académique.

- Dans le panel de choix d'orientations post bac à coloration artistique, je ne manquerai pas de vous renvoyer à la **CPES-CAAP de Bourges** (https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/continuum_de_la_scolarite/post_bac/cpes_caap/) et compte, là aussi, sur tous les professeurs d'arts plastiques, notamment ceux en charge de classes de terminale, voir de 3èmes, pour en faire écho à vos élèves. Des élèves qu'il faut donc, plus que jamais, encourager à prolonger le cheminement artistique qu'ils éprouvent avec vous en empruntant celui proposé au lycée : qu'il soit de *spécialité* ou *optionnel*.

Deux nouvelles questions dans **les programmes limitatifs du baccalauréat** :

- Enseignement *facultatif* : en sus de Sophie Taeuber-Arp et Bill Viola, une belle curiosité autour de laquelle vous pourrez y faire graviter moult questions et références artistiques phares, emblématiques, liées à l'image (sa genèse, son pouvoir d'illusion,...), aux notions (la lumière, l'espace, le temps,...) ou à sa perception (le spectateur à l'œuvre / dans l'œuvre?) : **les transparents de Carmontelle**.

Un déploiement de l'image qui vous invite au déroulement de son histoire. Une lumière qui la révèle, un mouvement qui la met en espace. Une image qui joue de la/sa, (re-) présentation.

https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/continuum_de_la_scolarite/lycee/facultatif/

- Enseignement de *spécialité* : en sus de Rodin et l'art collaboratif et de co-création, les Machines à dessiner, autour de trois études de cas : **les Méta-matics de Jean Tinguely, les Wall drawings de Sol LeWitt, les dessins assistés par ordinateurs de Véra Molnar**.

Une question autour de machines à dessiner, qui trouve, me semble-t-il, des corrélations avec la question sur la co-création et l'art collaboratif.

https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/continuum_de_la_scolarite/lycee/specialite/

Entre supports informatiques / réflexifs et mises en pratique : un mouvement permanent

Au gré des visites d'accompagnement et rendez-vous de carrière, il m'apparaît important de souligner la nécessité, notamment pour les enseignants de lycée, de saisir les nouveaux programmes de lycées à venir par des supports écrits et documents préparatoires de cours qui puissent témoigner (plus) explicitement du projet d'enseignement annuel envisagé pour venir l'éclairer et le rendre encore plus défini.

A l'instar du *document d'aide à l'entretien* qu'il vous est proposé de rédiger dans le cadre de votre rendez-vous de carrière, je ne peux que vous encourager à me faire part de ce document informatif et fort utile pour venir éclairer, là aussi, et soutenir la perception de vos actions, projets et engagements. En faire fi, c'est vous éloigner de ce partage (d'information) possible. Des renseignements que je vous invite également à déposer sur votre application *i prof*. Cela ne peut que venir en soutien des appréciations qu'il me faut émettre sur vos candidatures diverses.

D'autre part, toujours dans les observables, et conformément à l'épistémologie de notre discipline, à sa didactique et au bénéfice des apports cognitifs de tous les élèves, la pratique immédiate gagnerait à être encore plus abondante, afin qu'elle devienne le ressort même du lancement de séquences. C'est favoriser une approche plus active et plus ouverte à la différenciation/diversification, pour ensuite y faire émerger les réflexions et démarches plurielles dans une articulation pensée et croisée avec des connaissances et un champ référentiel problématisé qui viennent soutenir les pratiques engagées et non les conclure. Préférez alors des entrées en pratique plus immédiates avec vos élèves, en lieu et place d'un déroulé/exposé programmatique de la séquence. Les documents attendus que vous me présentez doivent l'explicitier, pour mieux vous en libérer. Le cahier d'arts plastiques sert en ce sens de trace-mémoire et reste malgré tout un élément repère, un indicateur du contenu enseigné, pour l'élève mais aussi pour tout observateur.

Car, je suis convaincu qu'en échauffant des situations de mise en pratique (plus) immédiates, les élèves, notamment ceux en difficulté et en décrochage, seront en mesure de s'activer plus volontairement, massivement et productivement.

C'est dans cette visée également que l'usage du numérique (mise à disposition de quelques tablettes, postes informatiques spécifiquement dédiés à la salle d'arts plastiques) peut venir servir des pratiques plus individualisées, diversifiées et susciter l'adhésion de quelques élèves parfois réfractaires aux pratiques dites traditionnelles.

De nombreux établissements sont désormais dotés de tablettes et autres équipements informatiques. Faut-il alors souligner, au regard des nouveaux programmes en vigueur qui mettent en exergue les pratiques numériques, que ces équipements devraient faire partie de notre matériel pédagogique disciplinaire usuel, puisqu'ils servent d'outils, de supports et de moyens à la création ? Notre discipline, vos salles, méritent cet équipement.

Accès à des ressources et logiciels libre de droits, via notre site :

<https://view.genial.ly/5a5ba2430ff6fd26503ba540/ressources-numeriques>

Il m'apparaît ainsi prioritaire de reconduire deux axes de formations dans le cadre du **Plan de Formation Académique (P.A.F.) 2018-2019**.

L'un autour de *la problématisation activant des pratiques plus immédiates* et l'autre dédié à *la pratique du numérique et de logiciels spécifiques*.

Ces deux formations, a priori très appréciées l'an passé, sont donc reconduites cette année mais ont été pensées dans leurs programmations pour être stabilisées (et in fine renforcées) dans le plan de formations.

Ainsi, en fonction des moyens, trois sessions d'une journée pour *la problématisation* et trois journées dévolues aux *pratiques numériques* peuvent être proposées par groupement départemental.

Les effectifs plus élevés de professeurs dans certains départements m'invitent naturellement à permettre aux enseignants n'ayant pu suivre ces formations l'an passé de pouvoir s'y inscrire cette année. Ce sont donc l'Indre et le Cher, à effectifs plus réduits, qui devront patienter l'an prochain pour bénéficier à nouveau de ces formations.

Formations à places limitées qui m'oblige à attirer votre vigilance pour vous y inscrire via le site académique, cette année, dans les bons délais ; car c'est ce qui conditionne aussi leur maintien...

- Formation : « **Mener une réelle pratique problématisante en arts plastiques** ».

Seuls les professeurs des départements du 37, 41 et 45 pourront s'inscrire sur cette session. Les professeurs des départements du 18, 28 et 36 pourront s'inscrire à la prochaine session du PAF 2019/20.

- Formation : « **Enseigner les arts plastiques par le numérique : pratique de logiciels** ».

Seuls les professeurs des départements du 28, 37 et 45 pourront s'inscrire sur cette session. Les professeurs des départements du 18, 36 et 41 pourront s'inscrire à la prochaine session du PAF 2019/20.

- Formation : « **Accompagnement des néo-titulaires, non titulaires et à besoins particuliers** ».

- Formation : « **Questions limitatives et accompagnement de la réforme du lycée** ».

- Enfin, dans le cadre du PPCR, **une journée de formation** (départementale) sur *des questions plus transversales et venant servir le développement professionnel* sera également dédiée à tous les professeurs (d'arts plastiques) de l'académie. Une occasion opportune et réjouissante pour vous rencontrer à nouveau tous.

C'est dans cet esprit et dynamique, qu'en plus des rendez-vous de carrière obligatoire dans le cadre du PPCR, j'ai à cœur de poursuivre les visites dites « **d'accompagnement** ». Tous deux m'ont ainsi permis de voir, sur ces deux années, 45% des professeurs publics/privés confondus.

Des visites qui doivent restées un moment privilégié d'observation et d'évaluation propice à l'échange critique, réflexif et constructif, à dessein de toujours apporter une plus-value et être porteur pour l'enseignant, les arts plastiques et les élèves. Je vous renvoi au protocole d'accueil : https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/evaluation/visite_daccompagnement/

Un accompagnement également renforcé auprès de vos collègues non-titulaires qu'il faut également mettre dans les meilleures conditions d'exercice. Il leur est ainsi dédié un livret d'accueil d'entrée dans le métier, un entretien et une visite sur site, deux journées de formation, voir la mise en place d'un tuilage avec un pair. Une nouvelle démarche qui cherche à asseoir titulaires et non-titulaires, enseignants du public et du privé, dans un même collectif, parce qu'il importe de proposer un même enseignement des arts plastiques à tous les élèves, aussi rigoureux et exigeant qu'ambitieux et innovant.

Ces temps de rencontres, le site disciplinaire ou la mise en place de notre nouvelle plate-forme d'implantations de galeries contribuent, j'en suis certain, à atténuer l'isolement disciplinaire parfois ressenti. Il vous appartient alors de tous vous lover au sein de ce maillage territorial et réseau collectif interconnecté qui permettent le croisement des regards sur vos pratiques et modalités de monstrosités (singulières) ; de prendre connaissance des actions menées et exposées par vos pairs disciplinaires (éloignés).

<p>Site d'arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours : https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/</p> <p>Sites Eduscol : http://eduscol.education.fr/ http://eduscol.education.fr/pid23199/ecole-elementaire-et-college.html http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/</p> <p>Les nouveaux programmes : http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/actualites/article/nouveaux-programmes-du-college.html</p> <p>Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes : http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/actualites/article/ressources-daccompagnement-des-nouveaux-programmes-pour-les-cycles-3-et-4.html</p> <p>P.E.A.C. : http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-education-artistique-culturelle.html</p> <p>Ressources par dispositifs et enseignements : http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement.html</p> <p>Ressources par compétences du socle : http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/enseigner/ressources-par-competence-du-socle.html</p> <p>Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves (livret scolaire) : http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html</p>

Travailler collectivement dans la même direction pour insuffler une dynamique

Au niveau académique, les 3 ambitions et 6 axes stratégiques pour les cinq prochaines années, déclinés dans **le nouveau projet académique 2018-2022** :

- *Offrir les mêmes chances de réussite à tous*
- *Pousser l'ambition scolaire*
- *Contribuer au développement du territoire*

https://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/acad/projet_academique/2018-2022/projet_academique_2018-2022_min_-_vecto.pdf

Il m'importe enfin, à l'instar de notre Ministre, Jean-Michel Blanquer, de vous remercier tous, Mesdames, Messieurs les professeur(e)s, formateur(trice)s, conseiller(e)s pédagogiques départementaux 1er et 2nd degrés, préparateur(trice)s, interrogateur(trice)s, tuteur(trice)s, missionné(e)s, pour votre collaboration et travail mené et à venir.

Aux trois chargées de missions auprès de l'inspection : Madame Véronique Mousson-Vaslier, en charge du dossier « plan de formations », Mesdames Marine Pillaudin-Errard et Murielle Luck chargées d'inspections et venant en appui sur le « suivi et l'accompagnement de professeurs néo-titulaires, contractuels/vacataires et à besoins spécifiques ».

Un travail collaboratif très apprécié et qui reçoit toute ma confiance ; à l'instar des préparatrices à la formation au concours de l'agrégation interne, Mesdames Sophie Frey, Marie-Cécile Miquelis et Marine Pillaudin-Errard qui oeuvrent avec grand professionnalisme et sens du dévouement au sein d'une préparation, cette année encore, renforcée par quelques moyens horaires supplémentaires.

Une préparation à un concours vise toujours une réussite mais elle est déjà, avant toute chose, un passage professionnel nourrissant et stimulant qui ne peut que vous apporter une plus-value, vous apporter un sursaut qualitatif, par-delà les résultats. Nous ne pouvons donc que vous encourager à vous y inscrire et vous y "confronter". Le nombre grandissant d'inscrits à cette préparation est un signe très encourageant.

A notre binôme numérique, Monsieur Gilles Lebeau, webmestre de notre site disciplinaire académique que vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter et Madame Nathalie Henquel en charge de la nouvelle plate-forme interactive : tous deux vous mettent à dispositions ressources et actualités qui méritent la création d'un raccourci sur vos bureaux.

Je compte réellement sur votre collaboration, permettez-moi cette réitération, pour partager et mettre en lumière vos actions, initiatives (innovantes) et vos projets (singuliers) ; ainsi vous contribuerez à ce qu'on puisse exposer notre identité propre dans le paysage numérique académique et au-delà.

A Madame Elsa Vincent, professeure en temps partagé et formatrice à l'ESPE l'an passé, pour le plein engagement remarqué eu égard du Master MEEF Arts plastiques ; auprès duquel elle a apporté tout son dévouement et son expertise, aux côtés de Madame Véronique Mousson-Vaslier, professeure qui vient d'obtenir le CAFFA et Madame Marie-Juliette Rebillaud, professeure responsable du Master MEEF Arts plastiques à l'ESPE.

A l'ensemble des professeurs engagés sur les rencontres de mutualisations de pratiques disciplinaires départementales, tant dans le public que le privé, sous la houlette des professeur(e)s coordinateur(trice)s départementaux arts plastiques et formateur(trice)s auprès des enseignants du privé. Collègues du privé qui trouveront désormais sur le site disciplinaire une rubrique d'accès à leur site spécifique « *Partage* » : http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/arts_plastiques/formation_et_stagiaires/du_cote_privé/

A Mesdames Sabine Marraud-des-Grottes et Emilie Sauvage, nouvellement professeures coordinatrices arts plastiques du Loiret et de l'Indre-et-Loire : toutes deux uniques candidates. A l'instar de leurs homologues, recevez toute ma gratitude pour cet engagement et mes remerciements à Madame Claire Bourgougnon pour le travail mené en qualité de CPD Arts plastiques du 37.

Enfin, je n'oublie pas les différents partenaires culturels qui, de près ou de loin, s'associent à vos projets, vos actions, parfois en les animant avec grande audace, contribuant ainsi activement au Parcours d'Education Artistique et Culturelle de vos établissements.

Ce lien tissé avec les artistes et les acteurs de la scène artistique (locale), de ce milieu professionnel et associatif (local), est précieux pour nous. Il offre aux élèves une autre rencontre avec l'art(istique), une coloration différente, dans une transmission non supplée, mais complémentaire à notre enseignement parce qu'échafaudée avec clairvoyance. De là naissent des rencontres aussi.

DAAC Orléans-Tours :

http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/action_educative/arts_et_culture/reseau_daac/

Un enseignement artistique fondamental dans la formation générale d'un élève-citoyen

N'omettez jamais qu'il vous est donné l'opportunité d'élever ses jeunes qui sont en prise à moults questionnements dans ces âges si mouvants en quête d'identité. Des jeunes qui cherchent en vous, des valeurs, les -bons- repères, en passant par le filtre égalitaire de l'école. Il vous faut viser une formation et émancipation intellectuelle, culturelle et civique de chaque élève pour donner à cette jeune génération les -bonnes- clés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent et pour leur permettre d'avoir prise sur celui-ci. Ne doutant pas que vous honnoriez cette belle mission, je vous encouragerais toujours, au-delà de l'acte d'enseigner, à vous positionner dans les différentes instances au sein de vos établissements : conseils d'enseignements, pédagogiques, d'administration, etc. afin qu'à travers vous, les arts plastiques s'y exposent et y prennent leur part de « fondamental ».

Fondamental, parce qu'un enseignement artistique apporte à l'élève, à cet individu qui se construit, cette part de sensible, de plaisir et aiguise son esprit critique, nécessaire pour comprendre et interagir avec le monde qui l'entoure : auquel il appartient et qu'il bâtira demain.

« *Les disciplines artistiques développent par excellence la sensibilité, mais elles habituent aussi à respecter le goût des autres, à se situer au-delà des modes et des a priori* », extrait des programmes.

Fondamental, parce qu'il implique réellement le corps de l'élève dans des situations de pratiques constantes ou les gestes corporels et de la pensée ne font qu'un : « *La main n'est que le prolongement de la sensibilité et de l'intelligence* » (Henri Matisse, *Ecrits et propos sur l'art*, 1972).

Fondamental, parce que c'est souvent l'école qui permet un accès à l'Art et la Culture.

Enfin, fondamental, parce qu'il place tout élève en position de créateur qui nous offre son regard et nous ouvre le notre ; nous ouvre à l'altérité, donc au respect de l'autre dans sa différence.

Parce que l'enseignement des arts plastiques est un matériau propice à circonscrire la valeur « plaisir » et à développer simultanément l'estime de soi et l'esprit critique, qu'il est un terrain fertile pour trans-former l'élève en un citoyen éclairé et porté par les valeurs de la République, nous savons tous qu'il est une matière fondamentale.

Que cette année soit riche et féconde, tant culturellement qu'au sein de vos pratiques artistiques et professionnelles, mais surtout dans vos échanges et mutualisations qu'il m'importe donc cette année de mailler. Parce qu'en mettant en partage son territoire (pour l'émanciper davantage) c'est garantir de le faire grandir par le regard de l'autre.

Soyez assuré de mon entier dévouement qui m'engage passionnément à vos côtés, toujours proches de vos préoccupations et mobilisé.

Je vous souhaite cette intensité et cet engagement passionnant face à votre mission d'enseignant, face à vos élèves et au service de leur réussite.

Très courtoisement.

Alain MURSCHEL,
Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques
d'Orléans-Tours

